

# Une visite au lycée Jacques Brel de La Courneuve

Jacques Gallois (45) et Jacques Denantes (49)

**N**OUS nous sommes recommandés de Jean-Marc Fournier, un jeune camarade (99) de l'association Tremplin, pour prendre contact avec le lycée Jacques Brel de La Courneuve, où Tremplin intervient pour des prestations d'aide aux élèves de terminale. Le lycée nous a proposé de profiter d'un samedi matin où il organisait, pour les élèves des classes de terminale et de première en Sciences médicosociales, des rencontres d'orientation sur les filières de formation et sur les métiers. Le lycée, qui est un établissement d'enseignement général et technique, avait invité des représentants de professions (architectes, avocats, médecins, métiers de la santé, de la banque, de l'enseignement, de l'aéronautique, de l'armée...) et des filières de l'enseignement supérieur (BTS, IUT, universités Paris VIII et Paris XIII, classes préparatoires aux grandes écoles, formations sociales et paramédicales). Dans le cadre d'une série d'ateliers, ceux-ci présentaient leurs activités aux élèves que leurs professeurs principaux avaient auparavant préparés à formuler les bonnes questions.

Le lycée, qui accueille 1050 élèves, est hébergé dans un ensemble de bâtiments modernes dont les parties communes apparaissent spécialement bien conçues et accueillantes. Pendant le forum des métiers qui se déroulait



dans les salles de classe, nous avons parlé avec le proviseur, un ancien normalien récemment affecté à ce poste, puis nous avons interviewé le proviseur adjoint qui partage la marche interne du lycée, l'une des trois conseillères principales d'éducation participant à notre échange de vues.

Nous avons posé des questions sur les résultats scolaires : le lycée connaît actuellement une baisse du taux de réussite au bac qui est descendu à 50 % pour le baccalauréat technologique (60% pour les termi-

nales S), mais ceux qui échouent redoublent de sorte que 77 % (2000) des élèves sortent avec l'examen, les autres étant réorientés vers des cycles courts. Une proportion importante de l'effectif des élèves est composée d'enfants issus de l'immigration et plus de la moitié sont issus de familles dont les parents se situent dans les catégories socioprofessionnelles les moins élevées. 70% des élèves sont boursiers ou titulaires d'une quelconque aide sociale, et nos interlocuteurs mettent aussi l'accent sur le faible niveau de formation initiale des

parents : 80% des mères et 70% des pères ont au plus le niveau V des nomenclatures de qualification<sup>1</sup>. La plupart des élèves poursuivront leurs études dans l'enseignement supérieur au moins jusqu'au niveau III, qui est celui des BTS et des DUT, de sorte que le lycée se trouve confronté au défi de réussir une véritable mutation sociale.

“ L'habitude du travail se perd ” disent nos interlocuteurs, et il faut sans arrêt rappeler aux élèves la nécessité de prévoir au moins deux heures par jour de travail personnel et d'utiliser le temps de libre au CDI ou en permanence. Chaque famille est reçue individuellement pour l'inscription en seconde. Les bulletins sont remis aux familles auxquelles on demande de venir voir les enseignants. Le lycée reste ouvert le mercredi après-midi pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas travailler chez eux. Des séminaires de rattrapage sont organisés pendant les vacances. Un système de tutorat individuel est assuré par des professeurs volontaires et des anciens élèves. Les X et les normaliens de l'association Tremplin viennent régulièrement offrir une aide à ceux qui recherchent des interlocuteurs accessibles et compétents pour se préparer à l'entrée en CPGE. Sur le plan de la culture générale, les professeurs organisent des activités avec les délégués : théâtre, cinéma, concerts classiques...

Nous avons aussi parlé du fonctionnement de cet établissement qui est situé dans un quartier réputé très sensible. L'équipe de direction ne souhaite pas le classement en zone sensible<sup>2</sup> qui l'aurait stigmatisé. Nous avons été frappés de la qualité et de l'excellente tenue des locaux et de leurs accès pourtant situés dans un quartier assez délabré. Quelles relations ont nos interlocuteurs avec les élèves ? “ Ici, quand on croise les lycéens, le bonjour n'est pas systématique, c'est nous (les adultes) qui devons faire le premier pas et leur apprendre ” observe le proviseur qui a pris récemment son poste. “ Ils répondent quand on les salue, mais si un élève ne répond pas, il peut y avoir un problème, des dif-

ficultés et il faut s'en occuper. Nous devons être attentifs ” ajoute le proviseur adjoint. L'accent est mis sur la ponctualité et sur l'éducation à la citoyenneté. Les horaires sont strictement respectés, la porte d'entrée du lycée est fermée aussitôt l'heure sonnée. Quand elle rouvre, les retardataires vont en salle de permanence, l'accès des classes où le cours a commencé leur étant rigoureusement interdit. Quant à la citoyenneté, la Déclaration des Droits de l'Homme est affichée dans le hall d'entrée et le lycée met l'accent sur le rôle des représentants élus des élèves, les 70 délégués de classe et les 10 délégués au Conseil de la vie lycéenne. Les élections, qui ont lieu cinq semaines après la rentrée, sont organisées avec le plus grand soin. Le Conseil de la vie lycéenne se réunit tous les quinze jours pendant une à deux heures, sous la présidence du proviseur adjoint et avec la participation des trois CPE<sup>3</sup> et de deux professeurs. Outre l'examen des problèmes courants, le Conseil travaille sur une refonte du règlement intérieur, ce qui permet d'entretenir un débat sur les droits et sur les devoirs des lycéens. Chaque délégué du Conseil est le correspondant de deux ou trois délégués de classe auxquels il rend compte, et les délégués des deux niveaux sont les interlocuteurs de l'administration pour tout ce qui concerne le fonctionnement collectif du lycée. Une fois par an une conférence les réunit dans l'auditorium du lycée.

Au niveau individuel, le suivi des élèves est assuré par les trois conseillers principaux d'éducation dont le bureau est ouvert en permanence. L'exercice de l'autorité nécessite une présence permanente et une disponibilité aux élèves, ce qui, aux dires mêmes de nos interlocuteurs, représente un investissement considérable en temps, bien au-delà de ce que prévoient les règlements. C'est à ce prix que fonctionne à La Courneuve un véritable service public de l'éducation. ■

1 - Dans cette nomenclature, le niveau I est celui des grandes écoles et des DESS, le niveau II celui des maîtrises, le niveau III celui des DEUG, DUT et BTS, le niveau IV celui du baccalauréat, le niveau V

celui des CAP et BEP, le niveau VI celui de la fin de la scolarité primaire.

2 - Équivalent Zone d'éducation prioritaire (ZEP) pour les lycées.

3 - Conseillers principaux d'éducation.